VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

# Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

## JOLI COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Sur l'AVENUE ST CLAUDE, autrefois BONS ENFANTS, entre les rues KENTUCKY, autrefois rue ALEXANDER, et la rue JAPONICA, autrefois rue JOSEPHINE ou MATHILDA.

Succession de Mme J. M. Lacassagne.

No 79,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR —Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 septembre 1906, à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 août 1906, agissant pour l'Honorable Fred. D King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété bien désirable à savoir — Un certain lot de terre, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le lot No 1, sur un croquis d'arpentage de George de Armas, voyer et ingén eur civil, daté le 26 juillet 1906 dans l'ilet borné par l'Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants, rue Marais, autrefois Moralès, rue Japonica, autrefois Joséphine ou Mathilda, et la rue Kentucky, autrefois rue Alexander, et mesurant d'après ledit croquis 29 pieds, 9 pouces et 9 lignes de face à l'Avenue St Claude, autrefois rue des Bons-Enfants sur une profondeur de 117 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 2, et 117 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Kentucky, autrefois rue Alexander.

Les améliorations comprennent un joli cottage, ayant 3 chambres, cuisine hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par des billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété, et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes pour 1906 devant être payées par l'acquéreur, et déposer avec l'encanteur 20 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente comme argent de bonne foi. L'acte de vente pardevant J. Henry Porcelis, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12

# Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Deux Splendides Résidences du Cinquième District.

La Jolie Résidence à Deux Etages, No 621 Avenue Opelousas,

Entre les rues Verret et Vallette (Résidence du défunt Dr Lowe)

L'Attrayant Cottage Elevé, No 322 rue Verret,

Entre l'avenue Pélican et la rue Alix.

Succession du Dr Morgan M. Lowe et de Mme Thérésa Mooney, sa femme.

79,9 0—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 27 septembre 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 août 1906, et signé en cour ouverte le 21 août 1906, par l'Hon. Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No (3) borné par l'avenue Pélican, les rues Alix, Olivier et Verret, ledit lot est désigné par le No 13 et mesure en mesure américaine, trente et un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Verret par cent cinquante cinq pieds, deux pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 14, et cent cinquante sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 12, trente et un pieds six pouces de largeur dans le fond. Les améliorations sont connues comme le No 322 rue Verret et comprend un cottage simple contenant onze chambres, galeries etc, le tout en parfaite condition.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro No 7, ancien No 124, borné par l'avenue Opelousas, les rues Verret, Slidell et Vallette, lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et sont désignés comme lots Nos 6 et 7 et mesurent ensemble ainsi, à savoir:—Le lot No 6 mesurant trente quatre pieds de face à l'avenue Opelousas trente et un pieds de largeur dans le fond, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5 et cent vingt pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7, et le lot No 7 mesurant trente neuf pieds de face à l'avenue Opelousas par cent vingt pieds un pouce et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No 621 avenue Opelousas, et comprennent une splendide résidence à deux étages avec entrée pour voiture, et contenant vestibule, galeries, chambre à bain et quelque 10 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans la portion de crédit devant être garantie par billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossé et portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1906 et de payer les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Julian B. Habans, notaire, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat. 26 août—26—sept 2 9 16 23 27

# Stroudback & Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Ouvrages assortis sur la médecine.

Chaise de chirurgie, lot d'instruments de chirurgie, bibliothèque et livres assortis, lot de livres divers, cheval et buggy, meubles de maison, etc.

Succession du Dr Morgan M. Lowe et Mme Thérésa Mooney, sa femme.

No 79,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 5 septembre 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux No 621 avenue Opelousas, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 août 1906, et signé en Cour ouverte le 21 août 1906 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, la propriété mobilière ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.

N. E. Humphrey, avocat.

24 août—24—sept 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Fred Muller et Charles Muller vs The Muller Commission Co., Ltd

Un lot d'épiceries, cheval, wagon, harnais, coffre-fort, outils, comptes courants, etc.

No 79,893—Cour Civile de District, Div. C.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 4 septembre 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux No 532 rue Tchoupitoulas il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 25 juillet 1906 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, la propriété mobilière ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant, sans limite.

Carl C. Friedrichs, avocat.

24 août—24—sept 2 4

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## CHARMANT COTTAGE SIMPLE

No 1718 rue Bourbon.

MERCREDI, 5 Septembre, à midi,

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne.

Succession de Veuve François Daurin.

No 79 010—Cour Civile de District, Div. D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division D de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, lequel ordre est daté et signé le 2 août 1906, je vendrai à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, à midi, MERCREDI, le 5 septembre 1906, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 377, borné par les rues Bourbon, St Antoine, St Claude et Rempart, désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, daté le 12 avril 1880, annexé à un acte de vente de O. de Armas, daté le 20 décembre 1880, commençant à une distance de 97 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Rempart, et mesurant 30 pieds 0 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon par 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 1718 rue Bourbon.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance en un an, dans le billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur du billet, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles; le vendeur devant payer toutes les taxes incluant celle de 1906, l'acquéreur devant déposer 10 0|0 avec l'encanteur en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication, et devant avoir droit aux loyers seulement du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Chas. F. Claiborne, avocat

5 août—5 12 19 26—sept 2 5

VENTES A L'ENCAN.

# Hufft Brothers.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

## Cottage simple 5922 rue Chesnut

## Cottage double, 720-722 Avenue Peters.

## Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63,—5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,902—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS— Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Eleonore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un devis attaché à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après ledit devis, mesurant vingt cinq pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut et sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquis par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1896, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavia, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifiée duquel est annexé à un acte passé pardevant John Bendernagle, ancien notaire, le 18 juin 1890, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Jacob Burkhardt, par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 15 mai 1896, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Octavia, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin, trente pieds six pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavia, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 196, folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch, notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1|3 ou plus comptant la balance du prix, s'il y en a, en deux parties égales, représentées par billets de rece voir faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour se lier de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur lesdits billets, ou de n'importe quel a partie de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur desdits billets ou billet, jusqu'à paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc., devant être garantie par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs.

9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

# Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Sans Limite ou Réserve.

Désirables Cottages Simples et Lots à Bâtir.

Le Cottage Simple.

5368 rue Annonciation, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

Le Joli Cottage Simple.

5380 rue Annonciation, entre Léontine et l'avenue Peters.

Le Bon Lot à Bâtir.

Rue Annonciation, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

William Griffin et als vs les mineurs Elizabeth, Gertrude, Frank, Peter, Helena, Mary Griffin.

No 79,489—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 11 septembre 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 26 juillet 1906, et signé le 2 août 1906, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Léontine et l'avenue Peters, désigné par le No 16 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Annonciation, trente sept pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds et six pouces sur la ligne le séparant du lot No quinze et cent dix neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Léontine. Les améliorations comprennent un joli cottage simple désigné par le numéro 5368 rue Annonciation.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la ci dessus décrite propriété; désigné par le numéro 14 et mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation par 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 5380 rue Annonciation.

3° Un certain lot situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et désigné par le lot numéro 15.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs payant les taxes de 1906 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment l'adjudication.

Actes de vente pardevant Henry G. Stewart, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 août—11 12 19 26—sept 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Caroline Wentworth, veuve de Charles Wentworth.

Montre en or, Meubles de salon, Meubles de maison.

No 80,016 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER encanteurs—LUNDI, le 10 septembre 1906 à 11 heures a. m., sur les lieux No 210 rue Newton, entre les rues River et l'avenue Brooklyn, Alger, Lne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 août 1906 de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir. Un lot de meubles de maison, une montre en or, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

M. S. Mahoney, avocat.

29 août—29—sept 1 9 10

81 vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?

# GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Laiteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET.

18 avril—1 an

# Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Tillie Johnson

No 71,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, rez-de-chaussée—JEUDI, le 13 septembre 1906 à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Claiborne, Philip et Willow, désigné par le numéro 4, sur un devis d'arpentage fait par P. A. d'Hémécourt, ancien député voyer de ville, le 1er octobre 1889, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant W. B Barnett, notaire, le 20 juillet 1896, d'après lequel ledit lot No 4 mesure trente deux pieds de face à la rue Première, la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de quatre vingt onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, après la date avec 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti dans leurs paiements par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles et sécurité, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1906, et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12 13

# Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

## BON LOT DE TERRE.

Rue Chartres, près de la rue Lizardi

PAR ALBERT PAUL Encanteur, JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 14 janvier 18 7 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Thomas Dorsey et femme, (dossier No 51,640) il sera vendu:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Chartres, Lizardi, Forstall et Delaronde, désigné par le No 15 et mesurant 26 7 4 de face à la rue Chartres, sur 111 10 4 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment d'adjudication.

26 août—26—sept 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est, dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans, le tout de laquelle dite terre est située au nord du Chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2 444 05) acres, et désignées comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots, un, cinq, six, sept, neuf dix onze douze, treize, quatorze et seize de la section deux, les lots un, deux, trois, quatre cinq six, sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze et seize de la section trois, les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre, les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf, le lot deux de la section dix, le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111, folio 543.

Deuxièmement —Toute cette partie se trouvant Est de l'avenue "Peoples" (avec les exceptions ci-après notées) d'un certain morceau ou portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, faisant face au lac Pontchartrain et désigné par la lettre I sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845; ledit morceau I est traversé par l'avenue du canal "Peoples" et le rail de la "New Orleans and Northeastern Railroad" et formé partie du lot quatre dans le partage auquel il est ci-dessus référé.

Etant la même propriété acquise ensemble avec d'autres propriétés par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys par partage entre les légataires du défunt Alexandre Milne, par acte pardevant A. Chiapella, notaire le 29 août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre 53, folios 501 à 505.

Il y a spécialement exclus de cette vente toutes les parties dudit morceau I vendu par Alexandre Milne et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant la vente par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson, par acte pardevant James McConnell, Jr., notaire, daté 6 octobre 1897.

Troisièmement—Un certain morceau de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la lettre M sur un plan par Louis Bringier voyer annexé à un acte de partage passé pardevant Achille Chiapella notaire, le 29me jour d'août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations livre 53, folios 501 à 505. Ledit morceau est décrit dans ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la façade duquel il mesure environ quarante (40) arpents; à l'est par les terres de — — sur la ligne desquelle il mesure huit arpents, au sud par les terres de — — sur la ligne desquelles il mesure quarante (40) arpents, et à l'ouest par le Bayou Cochon.

Etant la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par le susdit acte de partage pardevant A. Chiapella notaire enregistré comme ci dessus.

Quatrièmement—Une certaine portion de terre, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans faisant face au lac Pontchartrain entre le Canal du "People's Avenue" et le Petit Bois, et désigné d'après un plan par L. Bringier voyer annexé à un acte de partage pardevant A. Chiapella notaire, le 29 août 1845, comme la portion "J", le même étant plus particulièrement décrit dans ledit acte de partage, comme étant borné sur le nord par le Lac Pontchartrain, sur l'est par la portion de terre désigné par la lettre K, sur le sud par les terres de Gentilly et sur l'ouest par l'avenue Gaines. Ladite portion J formant partie du lot No Trois comme il est référé dans ledit acte de partage comme tombant sur le Milne Asylum Destitute Orphan Boys qui l'a acquise par le dit acte de partage, enregistré dans le Bureau des aliénations livre 53, folio 501 à 505.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme comme les terres de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 13 de la section 1, bourg douze rang sud, douze Est, contenant quarante acres.

Sixièmement — Certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans designé comme terre de prairie sur le devant du Chemin Gentilly plus particulièrement décrits comme lot 2 de la section 9, bourg, douze, rang sud douze; est contenant 40 acres.

Septièmement — Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de Prairie en face du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lots 7, 8 et 10 de la Section 1, et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 189 acres.

Huitièmement— Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, connue comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Neuvièmement—Le Quart Sud Est du Quart Nord Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, dans le bourg Douze Rang Sud, Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi.

Dixièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme étant toutes Sections Fractionnelles trente quatre Est du Bayou Cochon et Sud des réclamations privées, le tout de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée, dans le bourg Onze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, contenant 651.48 acres.

Onzièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, décrites comme la moitié Est du quart Nord Est du quart Sud-ouest du quart nord ouest la moitié du quart Est Sud-ouest et le quart du sud ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections, trente six dans le bourg onze Sud, Rang Douze Est et le Sud Est de terre du District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Douzièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme lot No 2 ou la moitié Sud de la section dix neuf; le tout de la section trente et le tout de la section trente et un dans le bourg onze Sud, Rang treizième Est, dans le District de terre Sud-Est du fleuve Mississipi contenant 567.62|100 acres.

Treizièmement — Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang sud douze est dans le district de terre sud est, est du fleuve Mississipi, contenant 30 68 acres

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur, ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Milne, à l'est par le morceau de D. W. Kelly, au Sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustave Seegers.

Quinzièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres

Seizièmement—Cinq morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre, Huit et Quinze dans la section Deux dans ledit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 2 janvier 1860 et déposé dans l'étude de Charles S. Fortier, ancien notaire en cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No Un les dimensions marquées sur ledit plan ayant été prises d'un plan fait par Wm. J. McCullough, voyer des Etats Unis.

Seizièmement—A—Deux morceaux de terre situés dans la paroisse ci dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les Nos 1 et 4 dans la section No dix, contenant ensemble 142.42 acres d'après l'acte à Alfred Thompson de Daniel Peter Morey mais d'après les cartes et patentes des Etats Unis contenant seulement 73 34 acres.

Seizièmement—B—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans la section 11, contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 76 acres plus ou moins.

Dix huitièmement — Le lot No 3 dans la section 13, bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud-est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant d'après l'acte de Joseph Bavanneck à Alfred Thompson 53 25 acres, mais contenant seulement 37,92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No cinq de la Section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement—Les trois seizièmes d'un morceau de terre contenant 533.32 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane, attaché à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci dessus mentionnés trois seizièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements voir descriptions référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et unièmement—L'ilet autrefois désigné par le No 49, maintenant désigné par le No 5237, borné par l'avenue du Peuple et les rues Frankford, Madman et New York, et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue du Peuple et à la rue Madman par deux cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tout de la section fractionnelle vingt quatre (24), se trouvant au sud du droit de passage de la "New Orleans and Northeastern Railroad Company", dans le bourg onze sud, Rang douze est, près des "Little Woods" contenant 27 acres.

Vingt troisièmement — Une petite portion contenant 1 48 acre du quart nord-est de la section sept dans le bourg douze sud, rang douze est dans le district de terre sud est, à l'est du fleuve Mississipi, étant les mêmes propriétés acquises par Edward L. Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson d'après l'acte pardevant Charles T. Soniat, notaire le 23 février 1906.

Titre enregistré dans le livre C. O. B. 207, folio 450, et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Pontchartrain Realty Company d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date. Titre enregistré dans le livre C. O. B. 206, folio 443.

Note au sujet de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la vente ci dessus, est spécialement limitée comme suit:

1° Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus maintenant occupées et en possession du New Orleans and North Eastern Railroad comme un droit de passage.

2° Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat neuf dix seizièmes des terres décrites dans le paragraphe No trois, ni aucune des terres ci dessus décrites dans les paragraphes quatre, sixième, seizième A, seizième B, dix septième, dix huitième, dix neuvième, vingt et un.

3° Sa garantie ne s'étend à aucune desdites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terres desquelles l'acquéreur pourrait être évincé, cinquante dollars par acre avec cinq pour cent d'intérêt.

4° Ses obligations en garantie sont seulement comme dépositaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats pour le demandeur.

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023, Avenue Washington, entre les rues Magasine et Constance

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. Clark, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 79,928—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Washington Magasin et Quatrième désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'ilet 59, sur un plan fait par Henry Moellhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, et déposé en l'étude de L. Herman, alors un notaire dans la Nouvelle Orléans, Louisiane lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31' 6") de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds (125') de profondeur, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

John T. Whitaker, avocat pour la demanderesse.

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée.

Dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant les Nos 2127 et 2131 rue Lapeyrouse.

Antonino Patorno, Jr., vs Philip Plapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

1° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est designé par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé du tout le lot No trois sur le plan ci dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'ilet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Rossi, avocat pour le demandeur.

3 août—3 4 10 11 17 24 31—sept 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Vente par le shérif civil sur les lieux No 632 rue St Pierre entre les rues Royale et Chartres.

D'un grand assortiment de meubles et effets mobiliers, etc., bijouteries, etc., Diamants.

Aussi un piano.

Antiques, un joli nître.

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78 023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 11e jour d'août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 7 septembre 1906, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 632 rue St Pierre, entre les rues Royale et Chartres

1° Le contenu entier desdits lieux consistant d'un vaste assortiment de meubles, effets mobiliers, faïence et coutellerie, ornements, toiles, vêtements, dentelles, ustensiles de cuisine, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

2° Un piano et tabouret.

3° Un grand lot de bijouteries assorties, consistant de montres, chaînes, boucles d'oreilles, bagues en diamant, et autres, aussi cuillières, fourchettes, couteaux, marchandises plaquées, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative.

26 août—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil de propriétés de valeurs améliorées du Deuxième District,

Portant les Numéros Municipaux

632 rue St Pierre

entre les rues Royale et Chartres,

627 et 633 rue St Pierre,

entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Le tout d'après dimensions et mesures, démontré sur un plan qui sera exposé à la Bourse d'Encan.

A des conditions faciles et favorables

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 78,023— En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et des parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 11me jour d'août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi avec consentement de toutes les parties intéressées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 632 rue St Pierre

dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Chartres, mesurant vingt quatre et demi pieds de face à la rue St Pierre par soixante pieds de profondeur

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

2° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 627 rue St-Pierre,

dans le même District, dans l'ilet borné par les rues St Pierre et Royale, Passage de la Bourse et Passage d'Orléans mesurant dix-huit pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue St Pierre par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

3° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent et portant le

No municipal 633 rue St-Pierre,

dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, mesurant dix huit pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Pierre, par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

Termes et conditions:

Un tiers (1|3) ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être payable en un, deux et trois ans, en paiements partiels égaux représentés par des billets portant intérêt au taux de sept (7) pour cent par an à partir de la date du passage de l'acte de vente, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur, lien et hypothèque, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer les taxes pour l'année 1906, et devant payer pour les actes de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant Scott E. Beer, notaire.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Edgar M Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative

19 août—19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Premier District,

Occupée comme une "Ecurie."

Sur la rue Race, entre les rues St Thomas et Religieuse

(l'arrière rue étant Orange.)

Abraham Katz vs Thomas J. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot No de l'ilet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse d'après le plan original du faubourg Lacourse, déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Zachary Adler, avocat pour le demandeur

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 80,066—O. A. Petros vs ses créanciers—Ordre—Qu'une réunion des créanciers du demandeur soit tenue pardevant John J. Reilly, notaire, commençant le 14me jour de septembre 1906 à 11 heures a. m., et que F. F. Tessier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du demandeur et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne et la propriété du demandeur soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 août 1906

Signé JOHN ST PAUL, Juge.

Pour copie conforme

J. McCORMICK, Dép. Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

12 août—12 15—sept 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

## Ventes Importantes de Propriétés de Valeur Améliorées par le Shérif Civil

Du Premier et Quatrième Districts

Portant les numéros municipaux comme suit:

I. Nos 1822 et 1824 rue Erato,

Entre les rues Baronne et Dryades.

II. Nos 731 et 733, Nos 735 et 737 rue Dryades,

Entre les rues Julie et Girod.

III. Nos 918 et 920 rue Lafayette,

Entre Baronne et Dryades.

IV. Nos 715 et 717 rue Pleasant.

V. Nos 711 et 713 rue Pleasant.

VI. Nos 707 et 709 rue Pleasant.

VII. No 719 rue Pleasant,

les 4me, 5me, 6me et 7me propriétés étant entre les rues Annunciation et Chippewa

ET

VIII. Nos 1176 et 1178 rue Magasin,

coin de la rue Erato.

Dans l'affaire de

G. F. Heber vs F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 973—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un de cela daté le 1er août 1906, ordonnant la saisie et vente des propriétés de Frederick J. Swoop et de John Blank respectivement, et l'autre daté le 8 août 1906, ordonnant la saisie et vente de la propriété de Frank A. Wilke, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon se dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalia, Baronne et Dryades, et mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Erato, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles d'après un plan fait par C. De l'Isle, le 12me jour de mai 1856 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou portion de terre étant la demie la plus près de la rue Dryades, du lot No cinq de l'ilet No 95 (ancien numéro) d'après le plan original du Faubourg Lacourse.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Julie et Girod, désignés par les Nos sept, huit et neuf sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville pour références, lesquelles dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 258, borné par les rues Lafayette, Girod, Baronne et Dryades, et mesurant trente pieds (en mesure française) de face à la rue Lafayette entre les rues Baronne et Dryades, par cent vingt huit pieds (mesure américaine) plus ou moins de profondeur, courant jusqu'au mur en briques dans le fond.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 66, borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No trois et mesurant trente deux pieds, huit pouces de face à la rue Pleasant par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 715 et 717 rue Pleasant.

5° Un autre certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par la lettre A, sur un plan fait par George de Armas, député voyer de ville, daté le 7 novembre 1898 et annexé à un acte de vente à M. R. Wegmann et als, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 14 mars 1899; ledit lot commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 711 et 713 rue Pleasant.

6° Un autre lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet qui celui ci dessus décrit, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné fait par George de Armas, député voyer de ville; ledit lot commençant à une distance de cinquante huit pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente un pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne au fond sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles; les bâtisses sur cette portion de terre sont désignées par les Nos 707 et 709 rue Pleasant.

7° Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que ceux décrits ci-dessus, désignés par la lettre C, sur le plan ci dessus mentionné et mesurant d'après ledit plan seize pieds dix pouces de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; les bâtisses sur ladite portion de terre sont désignées par le No municipal 719 rue Pleasant.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Erato (autrefois Melicerte), Gaiennie et Constance, étant une portion du lot No treize de l'ilet No dix sept. Ladite portion de terre formant une des encoignures des rues Magasin et Erato, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Erato (autrefois Melicerte).

Saisi dans le procès ci dessus, comme suit:

Les propriétés 1er, 2me et 3me ci-dessus décrites, comme appartenant à Frederick J. Swoop.

Les propriétés 4me, 5me, 6me et 7me ci-dessus décrites, comme appartenant à John Blank.

Et la propriété 8me ci-dessus décrite, comme appartenant à Frank A. Wilke.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S. Parkerson, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

THE

MONONGAHELA RIVER

CONSOLIDATED

COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.

La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 963; à Alger au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315.

PHONE 376.

1er oct—10m—mer ven dim